



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Mme Emmanuelle VERGNOL  
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Josiane RAYMOND  
Mail : [j.raymond@inao.gouv.fr](mailto:j.raymond@inao.gouv.fr)

N/Réf. : 26 – EV/JR/NF – 137

**Monsieur Le Président  
Tulle Agglo  
Pôle Services et Développement  
7 impasse Sylvain Combes  
19000 TULLE**

A l'attention de M. Aurélien LAURENSOU

Aurillac, le 11 mars 2026

**Objet** : Projet de SCOT AEC Tulle Agglo

Monsieur Le Président,

Par mail reçu le 21 janvier 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, *le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale Aire Energie Climat (SCOT AEC de Tulle Agglo)*.

Les communes du territoire de ce SCOT sont situées dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Cantal ou Fourme de Cantal", "Noix du Périgord", "Pomme du Limousin", "Huile de noix du Périgord".

Elles appartiennent également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Chapon du Périgord", "Poularde du Périgord", "Agneau du Limousin", "Canard à foie gras du Sud-Ouest", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin", "Poulet du Périgord".

A toutes fins utiles, vous trouverez dans le tableau joint à ce courrier le détail des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (S.I.Q.O.) par commune.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

P.J : Tableau SIQO du territoire.

Copie : DDT19

